

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 20 juin 2012 portant agrément de la Fédération flying disc France

NOR : SPOV1226856A

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-8 et R. 131-3,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'agrément prévu à l'article L. 131-8 du code du sport susvisé est accordé à l'association qui a présenté un dossier d'agrément conformément à l'article R. 131-3 du code du sport et qui est mentionnée ci-après :

Fédération flying disc France (22 bis, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles).

Art. 2. – Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juin 2012.

VALÉRIE FOURNEYRON